



DÉCISION n° 2024/1

TARIFS SAISON 2024 CAMPING DU BORD DU LAC

Le Maire de Bilieu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et L.2122.22 3°,
VU la délégation du Conseil Municipal accordée au Maire par délibération n°2020-35 en date du 23 mai 2020, alinéa 2,

VU la délibération n° 2022-05 du 29 janvier 2022 décidant le principe mixte de la location des emplacements et des chalets en régie municipale et la gestion du snack sous forme de gestion privée à compter de la saison touristique 2022 du camping municipal.

VU la délibération n° 2023-14 du 18 mars 2023, votant les tarifs 2023 du camping municipal,

Vu la délibération n° 2023-33 du 6 avril 2023 votant une modification des tarifs du camping municipal,

CONSIDÉRANT la nécessité d'augmenter les tarifs pour la saison 2024 par rapport à l'inflation et dans la limite de 3 % par rapport au tarif 2023.

DÉCIDE

Article 1 – d'augmenter les tarifs pour la saison 2024, du camping du Bord du Lac, dans la limite de 3 % par rapport au tarif 2023 et suivant délibération 2023-14 du 18 mars 2023, et suivant délibération 2023-33 du 6 avril 2023, en vigueur à ce jour. Le calcul de cette augmentation est de la manière suivante :

*Location hébergements :

	Basse saison Du 13/04 au 31/05 inclus	Moyenne saison Du 1/06 au 5/07 inclus Du 31/08 au 07/10 non inclus	Haute saison Du 6/07 au 30/08 inclus
Chalet 1-2-3 -nuit -semaine	2 nuits minimum 71 € 375 €	2 nuits minimum 81 € 499 €	1 semaine minimum 689 €
Chalet PMR -nuit -semaine	2 nuits minimum 81 € 449 €	2 nuits minimum 92 € 544 €	1 semaine minimum 749 €
Machine à laver	3.60 €	3.60 €	3.60 €

*Location emplacements :

	Basse saison Du 13/04 au 31/05 inclus	Moyenne saison Du 1/06 au 5/07 inclus Du 31/08 au 07/10 non inclus	Haute saison Du 6/07 au 30/08 inclus
1 personne	10.30 €	11.30 €	16.40 €
2 personnes	16.40 €	18.50 €	22.50 €
Adulte supp.+ 16 ans	6.10 €	7.20 €	8.20 €
Enfant supp -3 à 15 ans - moins de 3 ans	3 € Gratuit	4.10 € gratuit	5.10 € gratuit
Vélo 1 voyageur	8.20 €	8.20 €	12.30 €
Vélo 2 voyageurs	14.40 €	16.40 €	19.50 €
Animal vacciné	3 €	3 €	3 €
Visiteurs	3 €	3 €	3 €

Véhicule supp.	3 €	3 €	3 €
Electricité 16 A	5.15 €	5.15 €	5.15 €
Electricité 16 A Résidents	3.05 €	3.05 €	3.05 €
Garage mort	6.10 €	6.10 €	6.10 €
Machine à laver	3.60 €	3.60 €	3.60 €

*Tarifs résidents :

1440 € hors électricité.

Article 2 – Toute demande de réservation devra être validée par un acompte à hauteur de 30 % et le solde à régler à l'arrivée.

Article 3 – Une caution de 300 € pour l'équipement et l'état général des chalets sera demandé et 50 € pour le ménage. Ces cautions seront imputées en partie ou en totalité en cas de dégradations ou manquement à la qualité du nettoyage.

Article 4 – La Secrétaire Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de La Tour du Pin ;
- Madame la comptable publique du service de gestion comptable de Voiron.

Article 5 – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Fait à Billieu, le 14 mars 2024

Le Maire,

 Jean-Yves PENET
